

**ABONNEMENT**  
**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10  
**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sans restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAYAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 AOUT

De l'examen des chiffres des scrutins de dimanche il résulte clairement que dans les trois départements du Nord, de la Somme et de la Charente-Inférieure, les conservateurs étaient, il y a sept ans, en minorité évidente; en 1885 ils ont reconquis le terrain et aujourd'hui ils se maintiennent dans leurs positions reconquises. La candidature du général Boulanger a créé une grande confusion, mais l'observateur clairvoyant discerne facilement la vérité.

L'immense majorité des républicains a voté contre Boulanger, et le gros de l'armée boulangiste se compose de conservateurs, qui avaient pour devise : échec à la République!

Cette triple élection contient un autre enseignement des plus précieux. Le régime actuel agonise, et la preuve en est dans l'apreté avec laquelle les partis se disputent ses dépouilles.

Le temps des élections paisibles est passé; il faut, sous peine d'une écrasante défaite, descendre dans la rue, faire le coup de poing et déployer une activité dévorante.

La candidature officielle dépasse tout ce qu'on a vu de plus hardi, en aucun temps. Les maîtres d'école embrigadent leurs élèves et les conduisent méthodiquement à l'assaut des affiches ennemies; les maires, les percepteurs, les fonctionnaires de tout rang descendent dans la lice et travaillent ouvertement, hardiment, au succès du candidat officiel. Les postes et télégraphes interceptent journaux, circulaires et bulletins; il n'y a plus ni retenue, ni vergogne, ni même l'apparence du plus vulgaire scrupule. Le gouvernement fait à ses adversaires une guerre de sauvages.

Ceux-ci la lui rendent avec usure et déploient autant d'activité que de charlatanisme :

« Pas une lettre, dit le *Gaulois* boulangiste, pas une circulaire, pas une affiche, pas un bulletin de vote, n'est envoyé par les soins de la poste ou du chemin de fer.

Toutes les expéditions sont faites par agents du comité, qui transportent eux-mêmes les ballots d'imprimés. Quant aux lettres, inutile d'ajouter qu'elles sont envoyées toutes par des exprès. »

A Lille, au bureau du Comité, étaient installés cent quatre-vingts ouvriers travaillant sans relâche à envelopper, expédier lettres, circulaires et proclamations. Joignez-y des centaines d'employés circulant dans les départements pour distribuer des bulletins, journaux, professions de foi, etc. A ces travailleurs salariés, ajoutez d'innombrables travailleurs volontaires, qui contrôlent le service des salariés, surveillent la police officielle, réparent ses méfaits, écrivent, pérorent, placardent, se donnent une peine de tous les diables.

Voilà ce que les boulangistes ont fait et comment ils ont réussi; voilà ce que le parti monarchiste devra faire s'il veut réussir.

Cela demande beaucoup d'argent et surtout beaucoup d'activité. Mais la victoire est à ce prix, et, cette fois, ce sera la victoire ou la mort!

### M. CRISPI CHEZ M. DE BISMARCK

M. Crispi a dû arriver hier soir à Friedrichsruhe, où l'attendait M. de Bismarck. On dit que le premier ministre italien restera pendant trois ou quatre jours l'hôte du chancelier de l'Allemagne du Nord. Il attendra probablement l'arrivée de M. de Kalnoky, ministre des affaires étrangères d'Autriche. On se rappelle qu'avant de quitter l'Italie, M. Crispi s'est rendu à Valdieri où se trouve en ce moment le roi Humbert et a eu avec son souverain une longue conférence. L'entrevue de Friedrichsruhe peut donc avoir une certaine importance, non seulement pour l'Italie, mais pour d'autres puissances européennes.

La *Riforma*, journal de M. Crispi, publie un article important où il est dit que les journaux français ont tort de faire une guerre personnelle à M. Crispi, qui n'a fait que continuer une politique commencée

avant lui, que les Italiens n'aiment pas qu'on se mêle de leurs affaires intérieures, et que, si M. Crispi était remplacé par un autre ministre, la France verrait bientôt qu'elle n'a rien gagné au changement.

Pour cela, nous sommes tout à fait de l'avis de M. Crispi. Nous sommes convaincus que l'hostilité qu'il manifeste contre la France ne lui est pas personnelle. Elle est partagée par tous les chefs de la politique italienne et par le roi Humbert.

Seuls, quelques italiennismes endurcis, comme le *Siècle*, le *Rappel*, la *Justice*, etc., croient encore aux sympathies italiennes.

### L'INCIDENT DE MASSAOUAH

On croit que le gouvernement ottoman ne bornera pas sa protection relative à l'incident de Massaouah à l'envoi d'une note aux puissances. La Porte chercherait le moyen de donner à son action un caractère plus positif.

### INFORMATIONS

#### L'ÉLU BOULANGER

M. Boulanger vient de faire part au public de ses projets dans une entrevue avec un journaliste.

Il va d'abord se reposer; il ira en Bretagne, dans une propriété de M. le comte Dillon, puis en Suède probablement. Le Parlement étant en vacances, il ne sera pas tenu d'opter avant le 20 novembre et alors il optera sans doute pour le Nord. Il va s'occuper de constituer des comités révisionnistes dans le plus grand nombre de communes possible. En 1889, il se présentera dans tous les départements.

On assure que depuis l'élection de dimanche, neuf députés qui se tenaient sur la réserve lui ont envoyé leur adhésion, ce qui porterait le chiffre des boulangistes à la Chambre à vingt-cinq.

Par dépit. — A la suite de l'élection du général Boulanger dans la Charente-Infé-

rieure, la municipalité opportuniste de La Rochelle, M. Delmas député en tête, a donné sa démission.

Nous avons annoncé hier un succès conservateur dans l'élection d'un conseiller général de la Sarthe.

Dimanche également, dans le canton de Houdan (Seine-et-Oise), M. de la Briffe, conservateur, a été élu par 4,429 voix contre 984 à M. Genret, républicain.

Des élections complémentaires municipales ont eu lieu le même jour à Rouen.

Trois listes étaient en présence, l'une de concentration républicaine, la deuxième conservatrice, la troisième boulangiste. 9,800 électeurs ont pris part au vote. Ont été élus 6 républicains et 4 conservateurs.

Avant-hier a eu lieu dans toute la France la première séance des Conseils généraux pour la session d'août, qui est la plus importante de l'année.

Il y a eu plusieurs incidents. A Carcassonne, M. Marcou a pris à partie le préfet qui a dû quitter la salle. « Il nous faut, a-t-il dit, des administrateurs au jugement sain, qui ne soient pas comme le nôtre. » C'était vif.

A Bordeaux, M. Dupouy, sénateur, élu président après cinq tours de scrutin, n'a pas cru devoir accepter une présidence aussi contestée.

A Alençon, le Conseil général compte autant de conservateurs que de républicains. Les conservateurs ont été élus.

A Mâcon, M. Sarrien a reconnu que « l'heure était difficile » pour le parti républicain.

Les grèves, que l'on croyait finies à Paris, semblent devoir recommencer. Le nombre des menuisiers en grève augmente. Si l'on en croit les renseignements fournis par les journaux révolutionnaires, les ébénistes ne tarderaient pas à imiter les menuisiers.

Après une réunion tenue lundi par les menuisiers grévistes, à la salle du café du

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### UNE PHOTOGRAPHIE INCENDIAIRE

(Suite)

Daniel de Pragat ne put s'empêcher de rire aux éclats et au nez de son ami.

— Tu ne t'en doutes peut-être pas, Camille; mais tu es bien réellement fou. Néanmoins, comme ta folie est inoffensive et que j'obéis assez ordinairement à toutes tes volontés, je te quitte et l'attends entre cinq et six heures. Tu feras trêve, j'espère, à tes enthousiasmes fondoyants pour redescendre placidement, une heure ou deux, dans les succulentes vulgarités de la cuisine.

— Oui, oui. Mais quitte-moi rondement. Tu mets mes impatiences à la torture, des entraves à mon bonheur. Je commence à te trouver agaçant. Avant que je te prenne en grippe, pars.

Daniel jeta autour de lui un dernier regard d'investigation et n'en recevant aucune explication, il tendit la main à Camille. Il se secouèrent très cordialement le bras en riant de bon cœur et

Daniel tourna presque aussitôt le coin de la rue Drouot. Camille, lui, ne fit qu'un bond vers la porte cochère et se planta devant l'un des deux tableaux de photographes.

Ces tableaux-là toujours ressemblent à de petites volières cadenassées dans lesquelles on aurait péle-mêle enfermé des volatiles pris au hasard du trébuchet. Dans celle-ci, les volatiles humains perchés sur un dossier de chaises, enfoncés dans une bergère capitonnée, accoudés sur une balustrade italienne, debout à côté d'un guéridon ou penchés sur une colonne brisée, perdus dans des plis de tentures négligemment retombantes ou détachés sur les horizons vaporeux de paysages fantaisistes, offraient une collection aussi rare que bouffonne. Les jeunes gens, généralement, y posent pour l'expression du regard et leurs yeux tendus plongent dans les infinis du bleu idéal. Les jeunes femmes y exécutent les prestidigitations du sourire coquet et leurs lèvres artificiellement débridées grimacent gracieusement au public les mystères les plus intimes du sentiment.

Mais au milieu de ces minauderies et de ces affectations, un portrait de femme toutefois offrait naïvement, simplement, son visage avec toute sa vérité de lignes et d'expression. Portrait de jeune femme ou de jeune fille de vingt ans à peine. Et jolie, et gracieuse, et candide, et ravissante.

Un front d'une noblesse et d'une pureté exquis; le nez d'une coupe délicatement aquiline; les yeux, bleus probablement, très grands et caressants; une petite bouche fine, à la fois tendre et spirituelle, enfin l'ovale de la figure allongé donnant à cet ensemble une rare distinction. Tout cela sur un fond de cheveux bruns d'une richesse de touffes très peu commune.

Camille Regour resta quelques instants en contemplation devant la vitrine photographique. Puis, brusquement et tempétueusement, il franchit la porte cochère et enfila le corridor. Le placide concierge sortit alors assez malencontreusement et juste à point de sa boîte à cordons pour être houscalé sans merci ni excuses.

— Il y a, grogna-t-il d'une voix distendue par les humidités alcooliques, il y a des gens sans éducation dans le monde !!!

C'était là un aphorisme bien philosophique, mais qui n'arrêta pas le jeune homme mû par une seule pensée comme un rat mécanique par son unique ressort. Il escaladait le premier étage, le second étage, le troisième étage, rebondissant toujours d'un palier à l'autre avec le roideur d'une balle élastique en évolution. Il montait plus haut, encore plus haut. Le photographe, car il allait chez le photographe, habitait toujours plus haut, plus haut toujours. Camille Regour ne se lassait pas. Jusqu'où ne lût-il pas monté? Tout à fait

comme dans la devise de Louis XIV.

Il avait franchi la porte cochère comme une tempête; il entra chez le photographe comme un ouragan. Dans l'atelier il se trouva en présence d'un personnage et d'une machine.

La machine, appareil carré, avec un gros bec de cuivre, monté sur trois longues pattes grêles, semblait un étrange animal arrêté en face d'un rideau dissimulant des choses iniquifiables.

Le personnage, grand diable ostéologique, n'ayant, collée sur des os de dimensions inusités, qu'une peau parcheminée et une redingote tannée, présentait un buisson de cheveux d'où se hasardaient un nez aigu, deux pommettes saillantes et un menton pointu.

Le photographe s'avança vers l'étranger avec cette grande et anguleuse allure de jambes demeurées que les craignées moissonnières en route ont dans leurs interminables pattes. Son geste était avenant et sa parole mielleuse.

— Monsieur, demanda-t-il, désire se faire photographe?

— Non, répondit Camille.

— Mais alors?

— Alors, voici en quatre mots. Vous avez, là-bas, dans votre vitrine, des photographies, et, parmi ce troupeau de têtes biscornues, la tête angélique d'une jeune fille...

Et, ce disant, Camille Regour faisait le tour de



Globe, plusieurs arrestations ont été opérées.

Les journaux officieux démentent qu'il ait été question d'une convocation anticipée des Chambres.

A ce démenti nous pouvons répondre que la décision n'a pas été prise seulement en principe, et que la rentrée est fixée au 8 octobre.

#### LE GENDARME BONIEUX

Le gendarme-Bonieux, de la brigade de Bourgoin, vient de mourir, subitement emporté par une fluxion de poitrine.

Bonieux fut l'un des tristes héros du sinistre drame de Châteauvillain; il déchargea son revolver, presque à bout portant, sur Henriette Bonnevie, qui tomba foudroyée à ses pieds.

Depuis ce jour néfaste, Bonieux traîne une existence languissante, bourrelée par le remords.

Nous l'entendîmes devant le Tribunal correctionnel de Bourgoin d'abord, devant la Cour d'assises de l'Isère ensuite, balbutiant une déposition confuse, dans l'attitude non d'un témoin, mais d'un accusé.

Cet homme a donc souffert, et qui sait si, dans les affres de la mort, l'ombre sanglante de sa victime n'est pas venue troubler ses derniers moments?...

Et cependant, quoique couvert de sang, il n'était pas le plus coupable, la responsabilité du crime commis venait de plus haut et de plus loin.

Bonieux disparaît le premier. Comparez obscur, bien qu'ayant figuré au premier rang de la sanglante scène, il devance dans le châtimement les acteurs principaux du drame : Goblet, Massat et Ballard.

L'heure de l'expiation sonnera cependant pour le ministre, le préfet et le sous-préfet, comme elle vient de sonner pour le gendarme.

(Nouvelliste de Lyon.)

#### LA DÉFENSE DE LA MÉDITERRANÉE

C'est bien tard, mais enfin le gouvernement français commence à ouvrir les yeux sur les armements que l'Italie a fait au grand jour dans la Méditerranée, afin de s'assurer une position formidable en cas de conflit. C'est ainsi qu'elle a fortifié jusqu'aux dents l'île de Capracchia, l'île d'Elbe, et jusqu'à l'île de Monte-Christo, la Sardaigne et la Madeline. Elle a créé partout dans ces îles des fortins bétonnés, munis de pièces de marine à long tir. Tous ces travaux ont été exécutés en trois ans, sans que nous nous en soyons aperçus. Enfin, au milieu de toutes ces îles qui commandent un peu la Méditerranée, il s'en trouve une qui nous appartient, c'est la Corse, dont les deux points les plus importants sont : 1° le détroit de Bonifacio, qui peut barrer même avec peu d'artillerie le passage aux flottes venant des ports du centre et du sud; 2° Calvi dont la rade fortifiée et rendue à peu près praticable à une escadre, dominerait toute flotte sortant de Gênes ou de la Spezzia, ou voulant y entrer.

l'atelier et fureait du regard dans la foule des cartes exposées.

— Précisément, celle-ci. Il me faut, monsieur, celle-ci ou celle-là.

— Cette jeune personne est de vos connaissances?

— Nullement. Dans ce cas, voudrais-je en posséder le décalque photographique? Je n'en aurais que faire. Quand on sait l'original à la disposition de ses deux yeux, on a de lui toujours assez et souvent trop.

Le photographe écarta d'une main sèche sur ses paupières sa broussaille chevelue pour voir mieux le singulier interlocuteur que le hasard amenait chez lui.

— C'est la première fois, continua Camille, que cet admirable visage m'apparaît; mais il me le faut en peinture, puisque je ne puis encore le posséder en nature.

— Cependant, monsieur, si vous n'êtes ni son parent, ni son allié...

— Ni son domestique, n'est-ce pas? Comme à la cour d'assises. Non, je ne suis rien de tout cela. Et puis?

— Du moment que monsieur n'est ni l'allié, ni le parent de la personne sus-photographiée, il ne m'est point possible de lui livrer la carte qu'il demande.

— Voilà qui est trop fort. Il me faut ce portrait

En ce qui concerne Bonifacio, on est en train d'y installer des pièces destinées à boucher la passe; pour Calvi, le gouvernement vient de se mettre à l'étude; il faudrait cependant qu'on ne perdît pas trop de temps.

#### Les exploits de Demangeat

Le préfet des « dépotoirs », Demangeat, nouvellement installé à Vannes, s'est figuré, dans son outrecoiffante sottise, qu'il allait véritablement terroriser le département du Morbihan qu'il s'est promis de républicaniser.

Nous avons déjà plusieurs fois mentionné les fantaisies de ce grotesque. Mais la série de ses exploits paraît devoir être longue. Voici, dans tous les cas, l'une de ses dernières prouesses.

Ayant appris que deux Frères continuaient à remplir les fonctions d'instituteurs à l'Ile-aux-Moines, Demangeat s'est imaginé de les remplacer par deux laïques.

Le Conseil municipal de l'Ile-aux-Moines a donné acte au préfet Demangeat de sa brutale et inique décision, mais il a tenu à lui faire comprendre qu'il se fourvoyait complètement et se préparait de cruelles déceptions s'il espérait, par de telles vexations, amener les honnêtes populations bretonnes à capituler devant sa tyrannie.

Voici la protestation que le Conseil municipal de l'Ile-aux-Moines a adressée au préfet Demangeat en réponse à son firman :

« Le Conseil municipal de l'Ile-aux-Moines donne acte à M. le maire de la communication qu'il lui a faite au nom de M. le préfet du Morbihan.

« Mais il manquerait à tous ses devoirs s'il ne protestait énergiquement contre la mesure inique que M. le préfet vient de prendre à l'égard des instituteurs religieux de la commune.

« Chasser, au mépris de la justice, des hommes qui n'ont fait ici que le bien avec une intelligence et un dévouement, contestés peut-être par une insignifiante minorité, mais reconnus hautement par l'immense majorité des habitants, c'est blesser la population dans ses intérêts, ses convictions et ses droits les plus chers.

« Aujourd'hui, ce sont nos Frères que l'on expulse. Demain, peut-être, on aura le triste courage de s'attaquer à nos religieuses et l'on arracherait ainsi à notre amour ceux qui nous ont élevé nos fils au prix de tant de sacrifices.

« M. le préfet ne tient-il donc absolument aucun compte de la volonté du peuple? Il n'a pas même, pour l'excuser, cette loi, qui a porté une atteinte si grave à la conscience du père de famille, puisque, grâce à Dieu, elle peut ne pas être encore exécutée dans toutes ses dispositions.

« D'un autre côté, jamais Frères n'ont mieux que les nôtres rempli leur mission. Ils ont dû à la fois rester en dehors de l'esprit de parti et conquérir l'estime de tous par leur vie exemplaire aussi bien que par leur enseignement incomparable.

précisément parce que je ne suis ni l'allié, ni le parent... Tenez! n'y allons pas par quatre chemins. Je vous le paierai cher, très cher même.

— Mais dans quel but avouable ou inavouable désirez-vous acquérir cette photographie?

— Ah! par exemple! Ceci me regarde seul et vous en êtes déjà à l'interrogatoire du prévenu, toujours comme à la cour d'assises.

— C'est mon droit, monsieur, un droit qui n'est que la conséquence du devoir professionnel...

— Ah! vous me la bâillez bonne, avec votre devoir professionnel. Il y en a donc un aussi pour les photographes?

— Parfaitement, monsieur, et vous comprenez...

— Je ne comprends rien du tout et ne suis nullement disposé à comprendre. Cette photographie me plaît et, sans autres explications de part et d'autre, je vous en offre dix louis, quinze louis, vingt louis, vingt-cinq louis.

(A suivre.)

« Puisque nous devons perdre de tels maîtres, nous ne saurions leur donner un témoignage assez éclatant de nos regrets, de notre douleur et de notre reconnaissance.

« Il faut donc les perdre ces Frères vénérés parce que les hommes du jour ont juré une haine à mort aux institutions catholiques! S'il plaît à M. le préfet de méconnaître à ce point le sentiment profondément religieux de notre population, espère-t-il que nous nous soumettrons, comme des esclaves, à tous ses caprices?

« Qu'on le sache bien, nous ne trahirons jamais notre vieille foi bretonne; nous protesterons avec toute l'énergie de nos consciences indignées et, fidèles interprètes de nos électeurs, nous nous engageons, dès aujourd'hui, à refuser le vote du prochain budget communal. »

Le nommé Demangeat, ajoute l'Autorité, a déjà roulé sa bosse dans un certain nombre de départements; partout ce budgétivore hydrophobe a laissé les souvenirs d'un sot et d'un incapable.

Ses débuts dans le Morbihan l'ont déjà rendu odieux; le ridicule lui est venu par surcroît.

L'imbécilité du gouvernement ne contribuera pas peu d'ailleurs à lui aliéner pour longtemps le département. Au lieu d'y envoyer un préfet conciliant, s'évertuant à ne pas froisser les sentiments de ces populations, puisque c'est un Demangeat qu'il choisit, c'est dire qu'il veut rendre la République méprisable et haïssable.

Demangeat, à ce point de vue, remplit à merveille les conditions requises, et il les remplit même d'autant mieux qu'il a pris l'engagement de républicaniser le Morbihan.

Son début à l'Ile-aux-Moines est, on le voit, plein de promesses pour l'avenir.

PAUL DE LÉONI.

#### ÉTRANGER

ITALIE. — D'après l'Observateur, les négociations entre le Vatican et l'Allemagne ont abouti, au sujet d'une combinaison acceptable pour le voyage de l'empereur Guillaume en Italie. Une note de M. de Bismarck a déterminé le Vatican à accepter ce voyage à Rome. Dans cette communication, M. de Bismarck déclare que l'Allemagne réserve la question romaine et n'entend donner à ce voyage aucun caractère de nature à léser les droits du Saint-Siège. Celui-ci a donc reçu toutes les garanties désirables. Le voyage aura lieu dans des conditions plus favorables au Pape qu'au Roi. Guillaume II a déclaré que son désir personnel était de rendre hommage au Pape, sans faire tort à ses intérêts. Les négociations continuent sur la forme de la visite.

Si M. Crispi était conséquent avec lui-même, il présenterait des observations à M. de Bismarck et lui écrirait une circulaire de sa plume la plus acérée. Au contraire, il va bien chez M. de Bismarck, mais c'est pour prendre ses ordres.

Ce n'est plus seulement à la France que ce bouillant ministre adresse des notes plus ou moins justifiées, mais encore à la Russie.

Le ministre du roi Humbert s'est alarmé en apprenant que les Russes fortifiaient les côtes sur la mer Noire et qu'une flotte importante nageait dans les eaux de la Baltique. M. Crispi a écrit à M. de Giers, afin d'obtenir des explications sur ces déploiements de forces, « déploiements dont il ne s'explique ni le but ni l'utilité ».

Il est douteux que M. de Giers veuille bien consentir à rassurer M. Crispi; en attendant, les journaux russes profitent de l'occasion pour fort malmenier ce ministre trop curieux.

#### NOUVELLES MILITAIRES

Les examens oraux pour l'admission à l'École de Saint-Cyr sont fixés dans les départements aux dates suivantes :

La Flèche, 2 septembre; Nancy, 10 septembre; Besançon, 15 septembre; Lyon, 22 septembre; Nîmes, 28 septembre; Toulouse, 4 octobre; Bordeaux, 8 octobre; Nantes, 13 octobre.

En attendant l'organisation définitive d'un régiment de sapeurs de chemins de fer, il est question d'affecter quatre nouvelles compagnies du génie au service des voies ferrées qui ne seraient autres que les compagnies de dépôt des quatre régiments de l'armée et qui doubleraient ainsi l'effectif de la troupe technique constituée à Versailles.

Le ministre de la marine vient de décider que les militaires des corps de troupes de la marine (artillerie et infanterie), appartenant à la classe 1883, et les engagés volontaires, libérables du service actif avant le 4<sup>er</sup> juillet 1889, qui ont satisfait ou non au service colonial, seront renvoyés en congé renouvelable dans leurs foyers, à dater du 20 septembre.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les conseils municipaux des communes des arrondissements d'Angers et de Saumur se réuniront le dimanche 2 septembre à l'effet de nommer deux conseillers municipaux pour faire partie de la commission chargée de préparer les listes de commerçants patentés qui devront concourir à l'élection des juges consulaires.

#### Conseil général de Maine-et-Loire

Stance du lundi 20 août

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Bruas, doyen d'âge. Secrétaire, M. le duc de Blacas.

On procède à la nomination du bureau. M. le comte de Maillé est réélu président par 24 voix sur 27 votants.

Sont réélus vice-présidents, MM. Bruas et de Soland, le premier par 23 voix, le second par 22.

Sont réélus secrétaires, MM. de la Bourdonnaye, de Terves par 21 voix, et M. Grignon par 19.

M. Grignon s'excuse de ne pouvoir accepter les fonctions de secrétaire à cause de son mauvais état de santé.

M. Guibourg prie le Conseil de ne pas accepter la démission définitive de M. Grignon, et de ne le remplacer que momentanément.

M. Bodinier est nommé pour remplacer M. Grignon comme secrétaire à la session d'août.

M. Bruas invite M. le comte de Maillé à prendre le fauteuil de la présidence.

M. le comte de Maillé remercie en ces termes :

« Messieurs, je suis profondément touché de l'honneur que vous me faites en m'appelant de nouveau à la présidence du Conseil général, et je suis heureux de vous en témoigner ma reconnaissance. »

M. de Maillé demande ensuite au Conseil de vouloir bien décider si les commissions demeureront ce qu'elles sont ou seront reconstituées.

A l'unanimité, moins une voix, le Conseil adopte la première proposition.

M. de Maillé apprend au Conseil que le nombre des dossiers est considérable et que si l'on veut consacrer à leur étude tout le temps nécessaire, il faudra, très probablement, se résigner à prolonger la session jusqu'à la fin de la semaine prochaine.

M. Oriolle fait remarquer, à ce propos, que, la plupart du temps, un grand nombre de membres ignorent l'ordre du jour des séances.

Il demande que les ordres du jour soient affichés dans la salle.

M. Des Nouhes ajoute que la discussion des questions importantes, au lieu d'être invariablement renvoyée aux derniers jours de la session où, chacun étant impatient de filer, on les expédie à la vapeur, serait plus utilement engagée dans les premiers jours.

M. de Maillé répond que si les discussions importantes ne viennent qu'à la fin des sessions, c'est afin que les commissions puissent les étudier.

La séance est levée à quatre heures moins un quart et reprise à cinq heures.

Le Conseil adopte les conclusions d'un grand nombre de rapports.

La séance est levée.

3000<sup>f</sup> A GAGNER  
AVANT le 15 Septembre AVEC  
en opérant 300<sup>f</sup>  
sur FONDS D'ÉTAT Ecrite à  
L'UNION, PARIS  
270, Rue Saint-Honoré, 270



Nous apprenons que le Conseil général de Maine-et-Loire va voter une forte subvention à M. Pointeau pour la publication de son *Annuaire général de Maine-et-Loire*, dont tout le monde se plaît à reconnaître les services réels qu'il rend à tous les intérêts.

On assure que le ministre de la guerre, sans attendre la promulgation de la nouvelle loi militaire, qui peut encore tarder avec les lenteurs du Parlement, est décidé à appliquer aux classes sous les drapeaux le principe même du service limité à trois ans.

Ainsi s'explique la décision qui prescrit le renvoi, dès le mois prochain, d'une partie des hommes de la classe de 1884, qui ne compléteront que trois ans moins deux mois de service actif.

#### CONCOURS DE PIGEONS VOYAGEURS

Un grand concours de pigeons voyageurs doit avoir lieu prochainement de Tours à Paris. Comme on le sait, la vitesse ordinaire de ces intéressants volatiles est de 80 kilomètres à l'heure : soit 1,333 mètres par minute. Citons cependant le cas de quatre pigeons appartenant au comte de Karolyi, qui, dans un concours en 1884, firent en sept heures le trajet de Paris à Buda-Pesth. Les voyageurs avaient donc fait 134 k. 07 par heures, 5 k. 05 par minute et 54 mètres à la seconde.

#### MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !

##### M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, jusqu'au 25 août courant, dernier délai.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE.

GENNES. — *Grand Festival.* — Le dimanche 9 septembre prochain aura lieu à Gennes un grand festival auquel prendront part l'Harmonie Saumuroise, les musiques de Mazé, de Quincé, Saint-Georges, Varennes-sous-Montsoreau, Doué-la-Fontaine, les Rosiers et d'autres communes des environs. La fête promet d'être très brillante et nous ne doutons pas qu'elle n'attire un grand nombre de visiteurs.

Le concours du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur se tiendra le même jour, à Gennes.

ANGERS. — *Concert.* — Le ténor Sellier, de l'Opéra, en villégiature à Pornichet, compte de nombreux amis à Angers. Ils lui ont demandé de venir s'y faire entendre et il a accepté avec la meilleure grâce.

Un grand concert extraordinaire de bienfaisance est en voie d'organisation pour le jeudi 30 courant ; il aura lieu au Grand-Théâtre.

M. Tricot, baryton au Grand-Théâtre royal de La Haye ; M. Cherrier, élève du Conservatoire de Paris, ainsi que toutes les Sociétés musicales d'Angers, ont déjà promis leur concours pour donner à cette fête le plus d'éclat possible. Tout fait espérer qu'elle réussira pleinement.

La commission d'organisation est ainsi composée : MM. Chottin ; Besnard, président de la Sainte-Cécile ; Cointreau, président de l'Harmonie Angevine ; Lallour, président de la Philharmonique ; Bordin, président de l'Harmonie de la Doutre ; Guionnet, président d'Angers-Fanfare ; Faucillon ; et tous les chefs de musique de ces Sociétés.

Tours. — *Placards.* — Des placards portant en grosses lettres ces mots : *Dissolution / Revision / En bas Floquet / Vive Boulanger !* ont été apposés l'avant-dernière nuit dans différents quartiers de Tours.

#### LA FAILLITE PELOUZE

Nous avons annoncé que les scellés avaient été apposés au château de Chenonceaux par les soins du syndic nommé par le tribunal de commerce de Tours.

M. Beaugé s'est rendu à Chenonceaux où, concurremment avec son collègue tourangeau, il a procédé à l'inventaire.

Cet inventaire étant terminé, les scellés ont été levés. Dès lundi M<sup>me</sup> Pelouze a pu reprendre possession du château historique.

Le conflit pendant entre les tribunaux de Paris et de Tours ne sera réglé qu'après la rentrée des tribunaux.

Au tribunal de commerce de la Seine, on est convaincu que l'affaire sera retenue à Paris.

#### LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

La ville de Poitiers a le malheur de posséder une administration municipale du plus pur radicalisme. Elle a interdit toutes les processions, et elle parque les pèlerins de Lourdes dans la gare, sous prétexte d'hygiène. Ce n'est pas tout. Voici une nouvelle preuve de son esprit d'intolérance et d'injustice.

« Mardi dernier, dit le *Courrier de la Vienne*, avait lieu à l'hôtel de ville l'adjudication des travaux d'appropriation d'une école de filles dans la rue Cornet.

« Parmi les soumissions déposées, figuraient celles d'un certain nombre de patrons appartenant au syndicat mixte des ouvriers et patrons du bâtiment, connu sous le nom de *Corporation de Sainte-Radégonde*. Un certain nombre d'entre eux ont été arbitrairement écartés de l'adjudication ; leurs soumissions n'ont même pas été décachetées. On les écarte pour la seule raison qu'ils sont agrégés à une association qui a le don de déplaire à la municipalité actuelle. Pourquoi ? Elle serait bien embarrassée d'en donner un motif avouable. »

PARTHENAY. — *Suicide d'un militaire.* — Un bien triste événement a eu lieu jeudi soir dans la cour de la caserne.

Le caporal Valade, du 114<sup>e</sup> de ligne, qui venait d'être puni de huit jours de prison pour avoir découché, s'est suicidé en se tirant un coup de fusil dans la région du cœur. La balle a pénétré à environ dix centimètres au-dessus, et est allée ressortir par derrière à la chute du cou.

Une hémorragie abondante s'est produite et le malheureux a été transporté à l'hospice où il est mort une heure après, au milieu d'atroces souffrances.

Ce caporal avait depuis quelque temps manifesté l'intention de se suicider. C'est à l'aide de son fusil Gras, et d'une cartouche qu'il avait cachée depuis le matin dans son soulier, qu'il a pu mettre son projet à exécution.

Cet acte déplorable s'est accompli si rapidement que les soldats qui se trouvaient près de lui dans la cour de la caserne n'ont pas même eu le temps de s'en apercevoir.

ANGOULÊME. — La prison centrale d'Angoulême, où sont internés actuellement plus de 400 récidivistes, qui attendent leur embarquement pour la Nouvelle-Calédonie, a été le théâtre d'une révolte.

Ces misérables ont voulu faire un mauvais parti aux gardiens, au moment où ceux-ci se préparaient à vouloir entrer dans leurs cours. Les gardiens se sont immédiatement précipités au dehors en avertissant le directeur des prisons.

A ce moment, les détenus poussaient des clameurs effrayantes et menaçaient d'enfoncer les portes.

Le préfet, prévenu aussitôt, arriva en même temps qu'une brigade de gendarmes et une escouade d'agents. Ce n'est qu'au bout de trois heures que ce commencement de révolte a pu être arrêté.

Les détenus, solidement menottés, ont été réintégrés dans leurs cellules.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 août.

Les affaires en ce moment sont très rares, mais les rentes conservent leur fermeté. D'autre part, le marché des valeurs et des établissements de crédit accuse un mouvement de hausse sensible. Le 3 0/0 s'est négocié à 83.67 ; le 4 1/2 0/0 a été coté à 105.45.

L'action du Crédit Foncier s'inscrit à 1.352. Les obligations foncières et communales très demandées sont toujours recherchées par l'épargne et les petits capitalistes, clientèle spéciale de ces valeurs de premier ordre et de tout repos.

La Société Générale garde ferme son cours de 475.

La Société des Dépôts et Courants se maintient à 604.25.

La Banque d'Escompte est demandée à 502.

Nous apprenons que la Conversion portugaise donnera lieu à une émission le 11 septembre prochain.

Le Panama fait en clôture 258. Les obligations libérées de Porto-Rico se traitent à 293.75.

On est à 381.50 sur l'obligation des Immeubles de France. L'obligation absolument similaire de la Banque hypothécaire touchant le cours de 500, un arbitrage entre ces deux valeurs donnerait un bénéfice immédiat et très considérable.

Il y a des demandes sur les Comet aux environs de 20 francs et sur les Comet Smelting Works entre 75 et 80 francs. La cote officielle est demandée pour ces titres.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer sont très fermement tenues. Les diverses obligations ont un bon courant d'affaires.

#### Nouvelles à la main.

Au café.  
Un consommateur reçoit d'un individu qu'il ne connaît pas un formidable soufflet.  
Il se retourne brusquement et :

— Cessez, monsieur, et allez plaisanter ailleurs !

Entre gommeux :  
— Eh bien, Raoul, comment va ton oncle ?  
— Ah ! ne m'en parle pas ! il doit être bâti par les Romains.

— Envoie-le au Sénégal, au Tonkin.  
Raoul, après avoir réfléchi :  
— Je préférerais le Tonkin, c'est encore plus sûr !

Une pensée mélancolique, cueillie sur l'album d'un bohème :

« Voulez-vous faire avouer à un ami qu'il n'a pas le sou ? ... Demandez-lui vingt francs ! »

Galanterie pratique :  
Un Anglais, assis à l'intérieur d'un omnibus, offre sa place à une dame qui est debout sur la plate-forme.

Cette dernière accepte et se confond en remerciements.

Alors l'Anglais :  
— Ne me remerciez pas, madame. Je serai largement dédommagé, si vous voulez bien payer les deux places !

La dernière de Vivier.  
Chez un professeur de danse :  
— Vous enseignez toutes les danses ?  
— Oui, monsieur.  
— Voulez-vous m'apprendre la danse de saint Guy ?

En sortant de la consultation du docteur X..., M<sup>me</sup> de V... dépose 10 francs sur la table.  
Le praticien, d'un ton assez impertinent :  
— Est-ce pour mon domestique ?  
M<sup>me</sup> de V..., froidement :  
— C'est pour vous deux.

#### Dernières Nouvelles

Laon, 21 août.

M. Waddington présidait la séance du conseil général.

M. Dupuy, député, a présenté hier un vœu tendant au bannissement du général Boulanger.

M. Hanotaux, député, a approuvé le vœu. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Sabline et Gouaust, le préfet a proposé la question préalable qui a été adoptée à main levée.

#### LES CÉRÉALES EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 21 août.

D'après les rapports officiels établis à la date du 16 août, les céréales diverses, dans la Russie d'Europe, sont presque partout dans un état satisfaisant ou, du moins, dans des conditions moyennes.

Dans quelques gouvernements, les insectes ont endommagé le lin, le chanvre, les pois et le maïs. Ils ont disparu lorsque la température s'est abaissée.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>,  
rue Jacob, 56, A PARIS.

#### LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode Illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

#### PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.  
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 août 1888.

Versements de 83 déposants (12 nouveaux), 15,027 fr.  
Remboursements, 10,458 fr. 82.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEUX, Successeur.

#### LESSIVE PHÉNIX

Indispensable dans tous les ménages.

Le paquet de 1 kilog., 0 fr. 40

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

#### Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 20 Août.

|                           | Froment | Avoine     |
|---------------------------|---------|------------|
| Angers, l'hect. 20        | » » » » | 9 » » »    |
| Saumur, 19 60             | 20 » »  | 9 » » »    |
| Baugé, 19 75              | 20 » »  | 9 » » 9 75 |
| Segré, 20 » »             | » » » » | 9 50 » »   |
| Beaupreau, 19 50          | 20 » »  | 9 » » »    |
| Montfaucon, 19 50         | 20 » »  | 9 » » »    |
| Montreault, 19 50         | 20 » »  | 8 50 9 »   |
| Chemillé, 19 50           | 20 » »  | 8 50 9 »   |
| Cholet, » » » »           | » » » » | » » » »    |
| Champtoceaux, 20 » »      | » » » » | 9 » » »    |
| St-Flor.-le-Vieil, 20 » » | » » » » | 9 » » »    |
| Vihiers, 19 50            | 20 » »  | 9 » » 9 50 |
| Brissac, 20 » »           | » » » » | 8 50 9 »   |
| Chalonnes, 20 » »         | » » » » | 9 » » »    |
| Doué, 19 50               | 20 » »  | 9 » » 9 50 |

A Nantes, blés américains, de 25 » à 25 50 les 100 kilos.  
Les bons blés français valent de 24 » à 24 50 les 100 kilos.

#### MARCHÉ de Saumur du 18 Août 1888

|                                     |       |                                 |       |
|-------------------------------------|-------|---------------------------------|-------|
| Froment-commerce, l'hectolitre      | 30    | Beuf ou vache, le kll.          | 1 60  |
| Id. halle (moyenne)                 | 19 75 | Veau                            | 1 60  |
| Métail                              | 15 50 | Mouton                          | 2 —   |
| Selge                               | 11 —  | Porc                            | 1 50  |
| Orge                                | 12 —  | Poulets la couple               | 6 —   |
| Avoine                              | 9 —   | Dindonneaux                     | 11 —  |
| Sarrasin                            | 10 —  | Canards                         | 4 50  |
| Haricots blancs                     | 33 —  | Oies                            | 10 —  |
| Haricots rouges                     | 18 —  | Beurre le kilog.                | 2 20  |
| Fèves                               | —     | Œufs la douzaine                | 85 —  |
| Noix                                | 12 —  | Foin, la charrette de           | 70 —  |
| Châtaignes                          | —     | 750 kilog.                      | 60 —  |
| Sel les 100 kil.                    | 15 —  | Luzerne                         | 50 —  |
| Son                                 | 14 —  | Paille                          | 50 —  |
| Pommes de terre, la barrique        | 9 —   | Huile de noix, 50 kll.          | 125 — |
| Farine, la culasse de 157 kilog.    | 55 —  | Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité | —     |
| Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kll. | —     | les 53 kilog.                   | 500 — |
| Id. 2 <sup>e</sup> id.              | 33 c. | Id. 2 <sup>e</sup>              | —     |
| Id. 3 <sup>e</sup> id.              | 31    | Id. 3 <sup>e</sup>              | —     |
|                                     |       | Charbon de bols,                | —     |
|                                     |       | les 100 kll.                    | 16 —  |
|                                     |       | Charb. de terre                 | 4 50  |

#### Cours des Vins.

| Rouges.                        |                     |
|--------------------------------|---------------------|
| Sonzy et environs              | la barrique 150     |
| Champigny                      | — 160               |
| Varrains                       | — 140               |
| Bourguell                      | — 140               |
| Restigné                       | — 130               |
| Chinon                         | — 140               |
| Blancs.                        |                     |
| Coteaux de Saumur              | la barrique 300     |
| Ordinaux, environs de Saumur   | — 90 à 100          |
| Saint-Léger et environs        | — 80 à 90           |
| Varrains et environs           | — 95 à 100          |
| Le Puy-N.-Dame et environs     | — 70 à 75           |
| La Vienne                      | — 55 à 60           |
| Cidre de Bretagne              | la barrique 50 fr.  |
| Cidre de Normandie             | — 45                |
| Eau-de-vie, droits non compris | l'hectolitre 50 fr. |
| Vinaigre de vin                | — 35                |

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.



**CANAL DE PANAMA**

MM. les porteurs d'obligations de lots non libérés sont prévenus :  
1° Que la dernière versement de 60 francs est exigible du 20 au 25 août;  
2° Que les obligataires qui, en effectuant ce versement, se libéreront entièrement, bénéficieront encore, mais pour la dernière fois, du coupon de 7 fr. 50 à échoir en décembre.

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, Le **VENDREDI 7 septembre 1888**,  
Même au-dessous des mises à prix :

- 1° La **Propriété de Grenelle**, sise à Saumur, quartier de Nantilly. Mise à prix..... 32,000 fr.
  - 2° L'**île de Trèves**, près Saumur, entre deux bras de la Loire, contenant trente-quatre hectares. Mise à prix..... 80,000 fr.
  - 3° Une partie de l'**île du Pistolet**, près Saumur, contenant quatorze hectares. Mise à prix..... 35,000 fr.
- Le tout dépendant de la succession de M. JOHN BURNETT STEARS.  
S'adresser :
- 1° A M<sup>e</sup> GERARD, avoué à Brest;
  - 2° A M<sup>e</sup> LYON, notaire à Lesneven, près Brest;
  - 3° A M<sup>e</sup> POPIN, avoué à Saumur;
  - 4° Et à M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur.

**A VENDRE à l'amiable, UNE MAISON**  
Sise à Saumur, rue Beaurepaire, n° 32.

Comprenant au rez-de-chaussée plusieurs chambres, au premier étage deux chambres, au deuxième étage une chambre et un cabinet, grenier sur le tout;  
Cave, cour, latrines et pompe commune.  
Cet immeuble dépend de la succession de M<sup>me</sup> veuve DELHUMEAU.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE BELLE MAISON**  
Avec Cour et grand Jardin.  
A l'entrée du Pont-Fouchard,  
Occupée par M<sup>me</sup> JAVELLE et autres.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE MAISON**  
Située à Saumur,  
Rue de Bordeaux, n° 32.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE MAISON**

Située à Terrefort,  
Commune de Bagneux,  
Avec 2 hectares 20 ares 60 centiares de terre et vigne en plein rapport, y attenant.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

**TRÈS VASTE MAISON A LOUER**

PRÉSENTMENT  
7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.  
Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.  
S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

MAISON DE COMMERCE demande garçon sachant lire et écrire.  
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

QUINCAILLERIE  
**ROLLAND Frères**  
5, rue d'Orléans  
SAUMUR

Bicyclette Peugeot, 400f. au comptant;  
Tricycle Peugeot, 500f. au comptant, ou au tarif avec toutes facilités de paiement suivant références; Bicycle occasion, 150 fr.; Accessoires pour bicycles et tricycles.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR  
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES  
**BANDAGES HERNIAIRES**  
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses  
DE MM. WICKHAM F<sup>rs</sup>, D<sup>rs</sup>, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON  
Seul dépôt à Saumur chez M<sup>re</sup> V. Lardeux, coutelier et bandagiste.  
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Couronnes Funéraires en tous Genres  
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL  
ANCIENNE MAISON CUPIT  
**COCHET-CHAILLOUX**  
Successeur  
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR  
Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement  
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.  
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES  
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS  
**HENRI EICHE**  
Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.  
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).  
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 AOUT.**

| Valeurs au comptant          | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant         | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant              | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant     | Clôture précé. | Dernier cours. |
|------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| 3 %                          | 83 65          | 83 62          | Est                         | 796 25         | 796 25         | OBLIGATIONS.                     |                |                | Gaz parisien            | 520            | 520            |
| 3 % amortissable             | 86 20          | 86 50          | Paris-Lyon-Méditerranée     | 1278 75        | 1275           | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 534            | 532            | Est                     | 396 75         | 395            |
| 3 % (nouveau)                | —              | —              | Midi                        | 1152 50        | 1152 50        | — 1865, 4 %                      | 522            | 520            | Midi                    | 401 50         | 402            |
| 4 1/2 % (nouveau)            | 105 30         | 105 50         | Nord                        | 1580           | 1586           | — 1869, 3 %                      | 406 50         | 405            | Nord                    | 412            | 412            |
| Obligations du Trésor        | 507            | 507            | Orléans                     | 1347 50        | 1341 25        | — 1871, 3 %                      | 398            | 396            | Orléans                 | 407            | 405            |
| Banque de France             | 3775           | 3760 50        | Ouest                       | 920            | 918 75         | — 1875, 4 %                      | 520            | 522            | Ouest                   | 404            | 401 50         |
| Société Générale             | 470            | 465            | Compagnie parisienne du Gaz | 1375           | 1380           | — 1876, 4 %                      | 521            | 520            | Paris-Lyon-Méditerranée | 388 50         | 397 75         |
| Comptoir d'escompte          | 1038 75        | 1045           | Canal de Suez               | 2205           | 2210           | Bons de liquid. Ville de Paris   | 526 50         | 527            | Paris-Bourbonnais       | 386            | 397            |
| Crédit Lyonnais              | 598 75         | 595 75         | C. gén. Transatlantique     | 527 50         | 527 50         | Obligat. communales 1879         | 484 25         | 484 75         | Canal de Suez           | 598            | 598            |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1362 50        | 1365           | Russe 5 0/0 1870            | 100 50         | 100 45         | Obligat. foncières 1879 3 %      | 483 50         | 484            | Panama 6 0/0            | 350            | 351 25         |
| Crédit mobilier              | 368 75         | 370            |                             |                |                |                                  |                |                |                         |                |                |
| Canal Inter.-Panama          | 256 25         | 260            |                             |                |                |                                  |                |                |                         |                |                |

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

| STATIONS               | Mixte matin | Mixte matin | Mixte matin | Expr. matin | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir | Omn. soir |
|------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|-----------|------------|-----------|
| Paris                  |             |             |             | 7 25        | 12 50      | 7 55      | 11 25      |           |
| Chartres               | 6           |             |             | 9 6         | 9 38       | 2 53      | 9 44       | 1 33      |
| Chât.-d-Loir           | 10 24       |             |             | 12 10       | 1 52       | 6 34      | 12 28      | 4 49      |
| Noyant-Méon            | 11 29       |             |             | 12 54       | 3 9        | 7 36      | 1 13       | 5 11      |
| Linières-Bou-Vernantes | 11 39       |             |             |             | 3 21       | 7 47      |            | 6 2       |
| Blou                   | 12 5        |             |             |             | 3 36       | 7 49      |            | 6 13      |
| Vivry                  | 12 15       |             |             |             | 3 48       | 8 11      |            | 6 23      |
| SAUMUR (Orl.) (arr.)   | 12 27       |             |             |             | 3 59       | 8 20      |            | 6 31      |
| (Orl.) (départ.)       | 12 33       |             |             | 1 20        | 4 10       | 8 30      | 1 48       | 6 42      |
| Nantilly (arr.)        | 12 41       |             |             | 1 36        | 4 16       | 8 34      | 1 54       | 6 53      |
| SAUMUR (Orl.) (arr.)   | 12 51       |             |             |             | 4 24       | 8 41      |            | 7         |
| (Orl.) (départ.)       |             | 8 31        | 10 37       |             | 4 36       | 8 51      |            | 7 11      |
| Nantilly (départ.)     |             | 8 37        | 10 44       |             | 4 43       | 9 30      |            | 6 50      |
| Chacé-Varr.            |             | 8 48        | 10 52       |             | 4 51       | 9 49      |            | 7 9       |
| Brézé s.-Cyr.          |             | 9 21        | 11 24       |             | 4 39       | 9 56      |            | 7 17      |
| Montreuil              |             | 9 19        | 11 24       | 9 7         | 4 59       | 9 8       | 2 22       | 7 29      |
| Thouars                |             |             |             | 11 57       | 2 34       | 5 33      | 9 38       | 2 44 8    |
| Niort                  |             |             |             | 3 58        | 4 24       | 7 59      |            | 10 27     |
| Saintes                |             |             |             |             | 6 28       | 11 05     |            | 6 14 3 3  |
| Bordeaux               |             |             |             |             | 9 39       | 3 36      |            | 9 02 4 54 |

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

| STATIONS                 | Mixte matin | Mixte matin | Mixte matin | Expr. matin | Mixte soir | Expr. soir | Mixte soir | Expr. soir |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|
| Bordeaux                 |             |             |             | 5 15        | 8 20       |            |            | 3          |
| Saintes                  |             |             |             | 7 15        | 8 48       |            | 11 39      | 6 26       |
| Niort                    |             |             |             | 9 32        | 10 20      |            | 2 5        | 8 10       |
| Thouars                  |             |             |             | 12 14       | 12 32      | 1 30       | 4 13       | 8 21 9 59  |
| Montreuil                | 9 35        | 6 38        |             | 12 59       | 2 03       | 4 53       | 9 06       | 10 31      |
| Brézé s.-Cyr.            | 9 55        | 7 18        |             |             | 2 38       | 5 18       | 9 41       |            |
| Chacé-Varr.              | 10 07       | 7 27        |             |             | 2 46       | 5 22       | 9 49       |            |
| Nantilly (arr.)          | 16 13       | 7 34        |             |             | 2 51       | 5 21       | 9 55       |            |
| SAUMUR (Orl.) (arr.)     |             |             |             |             |            |            |            |            |
| (Orl.) (départ.)         | 10 12       | 7 45        |             |             | 3 02       | 5 42       | 10 03      |            |
| Nantilly (départ.)       |             | 7 25        | 11 25       |             | 2 41       | 5 20       |            |            |
| SAUMUR (Orl.) (arr.)     |             | 7 38        | 11 36       |             | 2 53       | 5 33       |            |            |
| (Orl.) (départ.)         |             | 7 47        | 11 44       | 1 29        | 3 01       | 5 41       |            | 10 58      |
| Vivry                    |             | 7 57        | 11 54       | 1 37        | 3 05       | 5 45       |            | 11 5       |
| Blou                     |             | 8 10        | 12 09       |             | 3 17       | 5 57       |            |            |
| Vernantes                |             | 8 19        | 12 18       |             | 3 26       | 6 06       |            |            |
| Linières-Bou-Noyant-Méon |             | 8 24        | 12 23       |             | 3 39       | 6 19       |            |            |
| Chât.-d-Loir             |             | 8 45        | 12 46       |             | 3 51       | 6 30       |            |            |
| Noyant-Méon              |             | 8 59        | 1           | 2 12        | 4 04       | 6 42       |            | 11 42      |
| Chât.-d-Loir             |             | 10 7        | 2 15        | 2 53        | 5 09       | 7 48       |            | 12 24      |
| Chartres                 |             | 2 50        | 5 51        | 9 17        | 4          | 3 22       |            | 3 22       |
| Paris                    |             | 5 25        | 8           | 11 50       | 2 27       | 5 10       |            | 5 10       |

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

| STATIONS       | Direct. mixte soir | Omn. mixte matin | Expr. mixte matin | Omn. mixte soir | Omn. mixte soir | Expr. mixte soir |
|----------------|--------------------|------------------|-------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Nantes         | 11 55              | 6 10             | 8 40              | 12 07           | 3 10            | 7 35             |
| Angers         | 2 19               | 6 30             | 8 44              | 11 19           | 3 57            | 5 35             |
| La Ménitrie    | 2 52               | 7 10             | 9 09              | 11 58           | 3 42            | 6 10             |
| Les Rosiers    |                    | 7 19             | 9 17              | 12 07           | 3 59            | 6 32             |
| St-Clément     |                    | 7 26             |                   | 12 14           | 4 07            | 6 39             |
| St-Martin      |                    | 7 33             |                   | 12 21           | 4 14            | 6 46             |
| Saumur (a.)    | 3 22               | 7 52             | 9 37              | 12 38           | 4 31            | 7 10             |
| (a.) (départ.) | 3 27               | 8 05             | 9 48              | 12 51           | 4 45            | 7 13             |
| Varennes       |                    | 8 05             | 9 48              | 12 51           | 4 45            | 7 13             |
| Port-Boulet    | 3 52               | 8 20             | 9 57              | 1 08            | 5 01            | 7 29             |
| Langeais       | 4 26               | 8 59             | 10 19             | 1 40            | 5 48            | 8 08             |
| Tours          | 5 05               | 9 42             | 11 05             | 2 23            | 6 35            | 8 51             |
| Paris          | 10 39              |                  | 3 06              | 8               | 2 35            | 4 01             |

**SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON**

| STATIONS    | Mixte matin | Mixte matin | Mixte soir | STATIONS    | Mixte matin | Omn. soir | Mixte soir |
|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-----------|------------|
| Saumur      | 7 52        | 9 37        | 4 31       | Chinon      | 7 43        | 4 34      | 9 5        |
| Port-Boulet | 8 40        | 12 12       | 6 50       | Port-Boulet | 8 10        | 4 56      | 9 45       |
| Chinon      | 9 04        | 12 50       | 7 14       | Saumur      | 9 04        | 7 06      | 10 30      |

**POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS**

| STATIONS       | Mixte matin | Marc. matin | Omn. soir | Mixte soir | Mixte soir |
|----------------|-------------|-------------|-----------|------------|------------|
| Poitiers       | 6 5         | 6 45        | 12 50     | 6 15       | 8 29       |
| Moncontour     | 7 41        | 13 43       | 2 27      | 8 29       | 10 24      |
| Loudun         | 8 42        | 1 46        | 3 4       | 9 24       |            |
| Montreuil (a.) | 9 21        | 3 24        | 4 38      | 10 9       |            |
| (a.) (départ.) | 9 29        | 4 25        | 5 9       | 10 17      |            |
| le Vaudelnay   | 9 40        | 4 46        | 5 10      | 10 24      |            |
| Baugé          | 9 50        | 5 30        | 5 19      | 10 32      |            |
| Doué           | 9 57        | 6 16        | 5 26      | 10 41      |            |
| Martigné       | 10 17       | 7 5         | 5 46      | 10 50      |            |
| Angers         | 11 45       | 9 50        | 7 10      |            |            |

**ANGERS-DOUÉ MONTREUIL POITIERS**

| STATIONS       | Omn. matin | Mixte matin | Marc. matin | Omn. soir | Omn. soir |
|----------------|------------|-------------|-------------|-----------|-----------|
| Angers         | 4 40       |             | 7 30        | 11 48     | 5 57      |
| Martigné       | 6 1        | 8 26        | 11          | 1 13      | 7 42      |
| Doué           | 6 24       | 8 57        | 11 54       | 1 37      | 8 12      |
| Baugé          | 6 30       | 9 07        | 12 16       | 1 44      | 8 21      |
| le Vaudelnay   | 6 37       | 9 16        | 12 24       | 1 51      | 8 31      |
| Montreuil (a.) | 6 46       | 9 26        | 12 48       | 2 01      | 8 41      |
| (a.) (départ.) | 7 36       |             | 1 26        | 2 15      | 9 14      |
| Loudun         | 8 24       |             | 4 14        | 3         | 10 13     |
| Moncontour     | 8 55       |             | 6 8         | 3 29      | 10 48     |
| Poitiers       | 10 33      |             | 10 45       | 5         | 12 16     |

**SAUMUR — BOURGUEIL**

| STATIONS    | Omn. matin | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS    | Omn. matin | Omn. soir | Omn. soir |
|-------------|------------|-----------|-----------|-------------|------------|-----------|-----------|
| Saumur      | 7 46       | 12 48     | 4 31      | Bourgueil   | 8 20       | 12 18     | 4 55      |
| Port-Boulet | 8 56       | 3 10      | 6 48      | Port-Boulet | 8 30       | 12 30     | 5 05      |
| Bourgueil   | 9 07       | 3 23      | 7         | Saumur      | 9 04       | 1 08      | 7 06      |

**PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES**

| STATIONS    | Expr. soir | Omn. soir | Omn. mixte matin | Omn. mixte soir | Omn. mixte soir | Direct. mixte soir |
|-------------|------------|-----------|------------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Paris       | 8 35       | 9 40      | 11 35            | 12 45           | 10 40           | 6 25               |
| Tours       | 1 23       | 5         | 7 15             | 11 35           | 2 03            | 5 25               |
| Langeais    | 2 13       | 5 43      | 8                | 12 13           | 2 09            | 6 08               |
| Port-Boulet | 2 38       | 6 20      | 8 39             | 12 46           | 2 09            | 6 49               |
| Varennes    |            | 6 32      | 8 51             | 13 57           | 2 24            | 7 06               |
| S           |            |           |                  |                 |                 |                    |